



PERISCOLAIRES

« LA BOITE A MOMES » à ANDREZE
« GESTI'MOMES LOISIRS » à GESTE
« LES PETITS PIRATES » à la POITEVINIERE

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Le Centre Social Evre et Mauges gère 3 Périscolaires réparties sur Andrezé, Gesté et la Poitevinère. Ces services à l'Enfance sont financés principalement par la Commune de Beaupréau-en-Mauges, la CAF et la MSA, ainsi que la participation des familles. Ces services sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et contrôlés par la Protection Maternelle Infantile.

En tant que parent utilisateur, vous pouvez intégrer un Comité de parents qui a comme objectif de développer et améliorer le service en fonction des besoins des familles. Tous les parents intéressés pour s'exprimer sont les bienvenus. Le règlement intérieur est remis aux parents lors de l'inscription et validé par ceux-ci, ainsi qu'au personnel et aux partenaires de la structure. Il s'applique à tous les usagers.

Pour rappel, à partir de la rentrée 2024 sur les 3 sites :

- La facturation des APC se fait à partir de 16 h30.
- L'inscription sur liste d'attente est à faire par les familles directement sur votre espace famille.
- Les parents bénéficiaires de l'AAEH doivent nous le signaler en nous fournissant un justificatif de la CAF.



Le Centre Social fait en sorte de répondre aux besoins des familles, dans la limite des capacités d'accueil des services et de la réglementation en vigueur. Afin de pouvoir proposer des places au maximum de familles, nous faisons appel à votre esprit de solidarité afin de ne réserver des places que selon vos besoins réels et sans autres solutions de garde pour votre enfant.

1- LES MODALITES D'ACCUEIL

LE PUBLIC ACUEILLI

Les enfants sont acceptés dès l'âge de la scolarisation effective jusqu'à 11 ans.

ACCUEIL

Pendant le temps d'ouverture du service, les enfants confiés sont sous l'entière responsabilité du Centre Social Evre et Mauges qui assure les enfants des familles adhérentes. **L'adhésion Familiale au Centre Social est obligatoire.**

LA SANTE

Les enfants malades ou présentant un état fiévreux ou une affection temporaire ne sont pas admis.



Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance.

En cas d'urgence il sera fait appel immédiatement aux services d'urgences compétents, puis à la famille, selon les indications données sur votre Espace Familles.

LA SECURITE

Sauf indication contraire, les parents sont invités à pénétrer dans les locaux pour déposer leurs enfants. **Merci de signaler votre présence auprès d'un animateur, dès l'arrivée et/ou le départ de l'enfant.**

L'ACCUEIL D'UN ENFANT DEMANDANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

Nous avons adopté un protocole d'accueil pour les enfants porteurs d'un handicap, disposant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), ayant des problèmes de santé ou tout autre problème nécessitant une attention particulière. N'hésitez pas à contacter la directrice pour une rencontre nous permettant d'assurer le meilleur accueil possible de l'enfant.

2- LES MODALITES D'ORGANISATION

LES TRAJETS SEULS DES ENFANTS

Concernant les départs (trajet du service vers le domicile), pour assurer au mieux la sécurité des enfants, **l'organisateur n'autorise aucun enfant de moins de 8 ans révolus à quitter seul le service.**

Un enfant ne sera autorisé à quitter le service qu'avec les personnes indiquées sur VOTRE PAGE FAMILLE, à savoir, un adulte ou un mineur étant au minimum collégien. Pour ceux autorisés à partir seuls, en cas de force majeure, ou imprévis*, les animateurs se réservent le droit de ne pas laisser partir l'enfant. Dans ce cas, nous avertirons les parents ou les personnes à contacter en cas d'urgence.

**Intempéries, vélo en mauvais état, non port du casque, comportement de l'enfant...*

3- INFORMATION AUX FAMILLES

Les informations sont disponibles sur places ou consultables sur le site internet du Centre Social :

www.evreetmauges.centres-sociaux.fr

LES VETEMENTS

Pour les enfants de moins de 6 ans prévoir une tenue de rechange. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements. Il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

4- INSCRIPTIONS – FACTURATION

MODALITES D'INSCRIPTION

Nous avons adopté le Portail Famille, vous permettant de pouvoir faire vos inscriptions en ligne via I-noé.

- 1) **Inscriptions en ligne** : Pour votre première inscription en ligne, vous devez contacter la directrice pour obtenir un code d'accès et vous expliquer la démarche à suivre. Pour la suite, vous serez autonome de chez vous.
↳ En cas de problème sur votre portail famille, ou s'il n'y a plus de places disponibles, vous pouvez vous inscrire sur une liste d'attente.
- 2) **Inscriptions papier** : Pour les familles qui n'ont pas d'outil informatique, il est toujours possible de faire ses réservations sur un format papier. Pour la première inscription, vous devez passer par la directrice.
↳ Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ces 2 modes d'inscription.

ATTENTION : Des délais de réservation et d'annulation sont posés (voir agenda inscriptions p. 4). En cas de non-respect du délai, les réservations seront facturées selon la réservation faite ou habituellement utilisée, sauf sur présentation d'un justificatif concernant l'enfant inscrit.

INSCRIPTIONS	ANNULATIONS-MODIFICATIONS	FACTURE REGLEMENT
<p>Les inscriptions sont possibles de période à période* selon l'ouverture du Portail Familles (voir page 4).</p> <p>*1 période = entre 2 vacances scolaires.</p> <p>Nous pourrions être amenés à refuser des inscriptions si le nombre d'enfants atteint le maximum réglementé.</p>	<p>Vous devez notifier toutes vos modifications : Via votre compte personnel I-Noé, ou en ou en prenant contact avec la directrice.</p> <p>Toute modification de réservation ne sera plus possible à partir du : mercredi soir au plus tard, pour la semaine suivante.</p> <p>En cas d'absence signalée hors délai, il vous sera facturé le temps habituellement utilisé.</p> <p>(sauf sur présentation d'un justificatif d'absence au nom de l'enfant).</p>	<p>Facturation au mois et règlement à réception de la facture.</p> <p>Nous conseillons le prélèvement automatique.</p> <p>Attention, un retard de paiement pourrait entraîner le refus d'accueil d'un enfant.</p>
<p>Pénalité en cas d'absence non signalée : En cas de réservation effectuée, mais d'absence non signalée de l'enfant, vous serez facturé sur le temps d'ouverture du service concerné par la réservation, soit le matin = 1 h45 et le soir 2 h30. Si récidive, vous serez positionné en liste d'attente afin de libérer une place aux enfants ayant réellement besoin.</p>		

MODERATION DES INSCRIPTIONS

Dans le souci de solidarité envers toutes les familles qui ont des besoins de garde, il est demandé de réserver au plus près de vos besoins, afin de ne pas bloquer de places inutilement pour d'autres familles.

INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE


Les places proposées sur l'Espace Famille correspondent à la capacité maximale d'accueil selon les tranches d'âges. Si toutes les places sont déjà réservées, **vous pouvez vous inscrire vous-mêmes sur liste d'attente sur votre Espace Famille**. Selon les places qui se libèrent, les directrices prendront les enfants par ordre d'inscription pour les intégrer dans les inscrits. Consultez votre Espace Famille régulièrement pour voir l'état de vos demandes d'inscription en attente.



AGENDA INSCRIPTIONS Services Enfance Saison 2024-2025



PERISCOLAIRES & MERCREDIS Réservations par période de vacances à vacances :

Ouverture Inscriptions & Réservations sur l'Espace Familles	Périodes concernées
1 ^{er} juillet 19h au 9 octobre 2024 minuit ⇨	2 septembre au 18 octobre 2024
14 octobre 19h au 11 décembre 2024 minuit ⇨	4 novembre au 20 décembre 2024
16 décembre 19h au 29 janvier 2025 minuit ⇨	6 janvier au 7 février 2025
3 février 19h au 26 mars 2025 minuit ⇨	24 février au 4 avril 2025
31 mars 19h au 25 juin 2025 minuit ⇨	22 avril au 4 juillet 2025
 En raison de l'Ascension du 29 au 30 mai, les réservations/annulations pour la semaine du 2 au 6 juin devront être effectuées avant le 26 mai minuit. Passé ce délai, les demandes ne seront pas prises en compte.	
1 ^{er} juillet 19h au 8 octobre 2025 minuit ⇨	1 ^{er} septembre au 17 octobre 2025
Le délai d'annulation reste inchangé : le mercredi soir précédent la semaine concernée. Ce délai passé tout changement sera facturé sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant concerné.	

VACANCES SCOLAIRES



Ouverture Inscriptions & Réservations sur l'Espace Familles	Périodes concernées
23 septembre 19h au 6 octobre 2024 minuit ⇨	TOUSSAINT : 21 octobre au 31 octobre 2024
25 novembre 19h au 8 décembre 2024 minuit ⇨	NOËL : 23 au 24 décembre 2024 et 2 au 3 janvier 2025
13 janvier 19h au 26 janvier 2025 minuit ⇨	HIVER : 10 février au 21 février 2025
10 mars 19h au 23 mars 2025 minuit ⇨	PRINTEMPS : 7 avril au 19 avril 2025
2 juin 19h au 15 juin 2025 minuit ⇨	ÉTÉ : 7 juillet au 1 ^{er} août et du 25 au 29 août 2025
Le délai d'annulation reste inchangé : il est possible uniquement lors de la période d'accessibilité à l'Espace Familles. Ce délai passé tout changement sera facturé sauf sur présentation d'un justificatif au nom de l'enfant concerné.	

5- TARIFICATION

Pour que l'ensemble des familles puisse accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, l'association propose une tarification en fonction du quotient familial en cours. La tarification est variable en fonction du rattachement de la famille à une C.A.F. ou à la M.S.A. ou à un autre régime. L'Accueil Périscolaire est facturée au 1/4 heure. Tout 1/4 heure commencé est dû. En cas d'impossibilité de justifier votre Quotient Familial, il sera appliqué le tarif le plus élevé.

Tout départ d'un enfant après l'heure normale de fermeture sera facturé (Cf. Tableau de tarification).

Une réduction de 20 % s'applique pour le coût d'un troisième enfant inscrit, sur les mêmes temps d'accueil que sa fratrie.

MODES DE PAIEMENT

Par prélèvement automatique, chèques, espèce, chèques vacances, coupons sport, CESU aides des comités d'entreprises et bons loisirs, sont acceptés. **Nous vous recommandons le prélèvement automatique.**

DEDUCTION FISCALE/CREDIT D'IMPOT

Les frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31 décembre de l'année fiscale peuvent être déductibles de l'impôt sur le revenu. L'association délivrera un justificatif récapitulatif en début d'année fiscale N+1.

MODIFICATION DU QUOTIEN FAMILIAL

Si votre quotient familial évolue, nous en tiendrons compte à la date à laquelle vous nous ferez parvenir le justificatif de votre nouveau Q.F. Il ne sera pas fait de rétroaction. Les Q.F. seront vérifiés par nos services 1 à 2 fois par année.

CAS PARTICULIER

En cas de difficultés particulières pour votre enfant ou votre famille, vous pouvez demander à rencontrer la directrice sur rendez-vous. Face à des difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter la directrice afin de régulariser votre situation. En cas d'impayés injustifiés, nous serons en mesure de pouvoir fermer votre Espace Famille.

En cas de difficultés particulières rencontrées avec vous ou votre enfant, la directrice pourra demander à vous rencontrer pour faire un point ensemble.

Dans le cas d'une situation exceptionnelle liée à des intempéries climatiques ou d'un incident ayant un impact sur l'ensemble des enfants, et seulement dans la cadre d'une directive officielle, les annulations de dernière minute ne seront pas facturées

TARIFS :

	Quotient Familial :					
	0 à 600	601 à 750	751 à 900	901 à 1 100	1 100 à 1 500	1 500 et +
Tarif au ¼ d'heure :	0,55€	0,70€	0,81 €	0,90 €	1 €	1,10 €
Tarification Horaire Factures	2,20 €	2,80 €	3,24 €	3,60 €	4,00 €	4,40 €
Adhésion familiale au Centre Social <i>Du 1^{er} septembre au 31 août</i>	5,00 €					
Pénalité de retard après 19 h	5,20 € par 1/4 d'h. entamé					

6- TEMPS DE PRESENCE

Les horaires ci-dessous doivent être respectés dans un souci de responsabilité et d'organisation. **Les enfants ne pourront pas être accueillis en dehors de ces créneaux d'ouverture.**

HORAIRES	Le service est ouvert lorsqu'il y a école : LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI
7 h00 à 8 h45	PERISCOLAIRE Petit déjeuner possible jusqu'à 8 h
16 h30 à 19 h	PERISCOLAIRE Avec goûter

APC : Pour vous assurer d'une place, il faut la réserver, même si l'enfant arrive après son APC. La facturation sera prise en compte dès 16 h30. En cas d'absence non prévenue : se référer page 3.

7- LE PROTOCOLE SANITAIRE

Ce règlement intérieur est établi selon les consignes données dans le Protocole Sanitaire en vigueur.

LES MESURES D'HYGIENE

L'organisateur s'engage à suivre les procédures sanitaires indiquées par le gouvernement, de suivre les arrêtés communaux et préfectoraux, ainsi que les consignes sanitaires exigées par l'organisateur.

8- ADAPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

En Fonction des événements potentiels pouvant créer une désorganisation de nos services, nous joindrons à ce présent Règlement Intérieur, une annexe provisoire, afin de faire face à la situation vécue. Cette annexe vous sera communiquée si besoin, selon les informations dont le Centre Social dispose.

VALIDITE du règlement intérieur

Le présent règlement est valable pour l'année scolaire en cours et est modifiable à tout moment par l'association qui vous en avisera au besoin.

Le Règlement Intérieur est à la disposition de tous les usagers du service Enfance et fait foi en cas de litige.

9- POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les lignes de téléphones portables ne doivent pas servir pour les réservations ou annulation par SMS. Merci d'utiliser la ligne fixe de préférence et de laisser un message sur le répondeur.

Nous préconisons l'envoi par mail de toutes modifications afin de garder une trace de votre demande.

Coordonnées des directrices des 3 sites

↳ **Clarisse DRONEAU - LA BOITE A MOMES ANDREZE -**
4, chemin des écoliers - 49600 Beaupréau-en-Mauges
02.41.56.56.18 - 06.23.79.55.33 ou laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr

↳ **Laëtitia MOSSET - GESTI'MOMES LOISIRS GESTE**
9 place Monseigneur Dupont - 49600 Beaupréau-en-Mauges
02.41.71.57.23 - 06.23.79.55.37 ou gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr

↳ **Eléna DABIN - LES PETITS PIRATES LA POITEVINIERE**
Complexe la Billauderie, rue d'Anjou - 49510 Beaupréau-en-Mauges
02.41.58.04.01 ou 06.74.03.02.29 ou interfilou@cs-evreetmauges.fr

Gestionnaire

Centre Social Evre et Mauges - Nicolas BANCHEREAU

Coordinateur Enfance au 06.23.79.55.17 ou n.banchereau@cs-evreetmauges.fr

10, rue du Sous-Préfet Barré, BEAUPREAU, 49600 Beaupréau-en-Mauges - 02.41.63.06.33

Règlement Intérieur mis à jour en SEPTEMBRE 2024



Centre Social Evre et Mauges
Espace Simone Veil - 10 rue du Sous-préfet Barré
Beaupréau - 49600 Beaupréau-en-Mauges

☎ 02 41 63 06 33
✉ accueil@cs-evreetmauges.fr
🌐 evreetmauges.centres-sociaux.fr



Beaupréau
en-Mauges